



Strasbourg, 20 octobre 2006

DH-MIN(2006)023rev

**COMITE D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA PROTECTION
DES MINORITES NATIONALES**

(DH-MIN)

LISTE DE DECISIONS ADOPTÉES

**4ème réunion
19-20 octobre 2006**

**Palais de l'Europe
Strasbourg
France**

Lors de sa 4^e réunion tenue à Strasbourg les 19-20 octobre 2006, le Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN) adopte les décisions suivantes, en gardant à l'esprit le fait que les activités futures qui sont envisagées dépendront de l'adoption par le Comité des Ministres d'un nouveau mandat du Comité :

1. Le DH-MIN convient de continuer lors de sa 5^e réunion sa réflexion au sujet des dispositions spécifiques contenues dans **le droit électoral et la législation sur les partis politiques** pertinentes pour les minorités nationales, dans le but d'adopter puis de diffuser un document contenant également les meilleures pratiques. A cet effet, le DH-MIN décide d'inviter le Professeur David Hine, du Centre pour l'étude de la gouvernance démocratique d'Oxford, à compléter son rapport sur « les systèmes électoraux, les lois sur les partis politiques et la protection des minorités » (Réf. : DH-MIN (2006)013 prov) à la lumière des commentaires faits lors de la réunion. Dans la poursuite de ses travaux sur le sujet, le DH-MIN tiendra également compte des travaux en cours de la Commission de Venise et du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales à ce sujet.

2. Le DH-MIN convient de publier un « **Manuel sur les mécanismes de consultation des minorités nationales** » (réf: DH-MIN (2006)012 prov), élaboré sur la base des contributions de M. Marc Weller, Directeur du centre européen pour les questions liées aux minorités (ECMI). Le manuel est conçu pour aider les Etats à continuer à développer leurs politiques de consultation des minorités, y compris par le renforcement de leurs mécanismes consultatifs. Le manuel n'a pas vocation d'être un document normatif et sa diffusion n'implique pas nécessairement que tous les Etats membres soient d'accord avec son contenu.

3. Le DH-MIN convient de poursuivre ses travaux sur **l'accès des minorités nationales aux nouveaux médias**. Il décide de demander à un expert une analyse supplémentaire sur la façon dont l'accès des minorités aux nouveaux médias est couvert par les dispositions pertinentes de la Convention-cadre et de la Charte des langues. En outre, il invite les membres à soumettre, sur la base d'un questionnaire qui sera formulé par le Secrétariat en consultation avec le Bureau, des exemples de bonnes pratiques dans ce domaine. Il décide de rendre public le document sur ce sujet préparé par M. Moring, ainsi que les commentaires à cet égard préparés par MM. Jakubowicz et McGonagle, en tant que documents d'information du DH-MIN, étant entendu que les vues présentées sont celles des auteurs de ces documents.

4. Le DH-MIN convient de rendre publics les documents sur le thème de **l'impact des standards internationaux en matière de non-discrimination pertinents pour la protection des minorités nationales**, en tant que documents d'information du DH-MIN, qui prendront en compte également les commentaires faits par les gouvernements à ce sujet.

5. En ce qui concerne **les thèmes de ses futurs travaux**, le DH-MIN convient que ces derniers devraient être sélectionnés graduellement, afin de ne pas surcharger l'ordre du jour du Comité, qui contient déjà une série de sujets importants qui devront être examinés de façon plus détaillée. Il décide donc que :

- a. Pour ce qui est de la proposition allemande **de traiter la question de savoir s'il est permis de collecter des données ainsi que les méthodes adéquates pour collecter de telles données**, le DH-MIN décide d'inviter, dans un premier temps, des représentants des instances internationales actives dans ce domaine à sa prochaine session afin d'informer le Comité de leurs travaux, ceci dans le but d'aider le DH-MIN à prendre une décision quand à ses possibles travaux sur ce thème à l'avenir.

- b. En ce qui concerne la proposition de la Hongrie de traiter de **la promotion de l'usage des langues maternelles dans les communautés minoritaires**, le DH-MIN décide que le Bureau devrait délimiter le sujet et le présenter au Comité pour considération.
 - c. En ce qui concerne la proposition de la Pologne **d'examiner l'usage des instruments existants, juridiquement contraignants ou non, en matière de protection des minorités nationales et, concernant les communautés plus récentes, en matière de non-discrimination**, le DH-MIN convient de discuter lors de sa 5^e réunion s'il doit ou non traiter de cette question dans le cadre de ses futurs travaux.
6. Le **DH-MIN élit** Mme Judit Solymosi (Hongrie) comme Présidente (ce choix devra être entériné par le CDDH) et de M. Detlev Rein (Allemagne) comme Vice-Président, pour un mandat d'un an qui débutera le 1^{er} janvier 2007.
7. Le DH-MIN adopte **un rapport présentant ses activités** (réf.: DH-MIN (2006)022) au cours des deux dernières années et décide de le soumettre au CDDH, tout en proposant à ce dernier de le porter à la connaissance du Comité des Ministres de la façon la plus appropriée.
8. **Pour ce qui est de la date de ses prochaines réunions**, le DH-MIN convient que, sous réserve de l'approbation de son nouveau mandat par le Comité des Ministres, le Comité tiendra sa 5^e réunion entre le 21 et 23 mars 2007 et il convient provisoirement que sa 6^e réunion se tiendra entre le 17 et 19 octobre 2007. Le Bureau décidera de la durée exacte de cette dernière réunion en fonction de l'ordre du jour éventuel et des ressources budgétaires à disposition.